

Objectifs de négociations 2022



Les objectifs de négociation suivants pour les membres réguliers et suppléants ont été adoptés en principe par le conseil d'administration de l'AEFO le 15 janvier 2022.

Objectifs de négociation membres réguliers et suppléants :

(sans ordre spécifique)

- Augmenter le temps de préparation
- Améliorer les conditions liées aux congés
- Améliorer les conditions de travail liées à la tâche
- Augmenter les salaires, les allocations et les indemnités
- Améliorer les prestations supplémentaires d'assurance-emploi (PSAE)
- Mettre en place des mesures pour assurer un milieu de travail inclusif
- Mettre en place des mesures pour assurer un milieu de travail sans violence
- Augmenter la subvention de la Fiducie de soins de santé au bénéfice des membres (FSSBM)
- Mettre en place des mesures pour encadrer les conditions de travail liées à l'enseignement virtuel
- Améliorer l'appui en salle de classe pour les élèves à besoins particuliers et les conditions liées aux plans d'enseignement individualisé (PEI)

Objectifs de négociation supplémentaires membres suppléants :

(sans ordre spécifique)

- Harmoniser le nombre de journées dans la définition d'une affectation à long terme
- Assurer l'accès rémunéré aux journées pédagogiques et aux formations pendant l'année scolaire
- Permettre aux membres suppléants d'échanger une plus courte affectation pour une plus longue
- Reconnaître que tout le personnel qui enseigne dans les écoles francophones soit représenté par l'AEFO